

Arrêté du 23 mai 2008 fixant le montant des ressources d'assurance maladie dû à l'Assistance publique - hôpitaux de Paris au titre de l'activité déclarée au mois de mars 2008

23/05/2008

Le montant des ressources d'assurance maladie dû à l'AP-HP au titre de l'activité déclarée au mois de mars 2008 est arrêté à : 268 949 411,02 euros. Ce texte détaille les éléments composant cette somme.